

Pour votre sécurité

Généralement interdits (bagage à main et en soute)



Autorisés sous certaines conditions



Les liquides, gels, crèmes, pâtes et sprays ne sont autorisés dans le bagage à main que dans des contenants de max. 100 ml (cf. détails au dos). Toute quantité supérieure doit impérativement être transportée dans le bagage en soute.



Les objets tranchants dont la lame ne dépasse pas 6 centimètres sont autorisés dans le bagage à main. Les objets tranchants dont la longueur de lame est supérieure à 6 centimètres doivent impérativement être transportés dans le bagage en soute.



Les Powerbanks (chargeurs externes) sont autorisés uniquement dans le bagage à main et jusqu'à une puissance de 160 Wh. Les Powerbanks d'une puissance supérieure sont généralement interdits (cf. détails au dos).



Les piles/batteries de rechange sont autorisées uniquement dans le bagage à main et jusqu'à une puissance de 160 Wh. Les piles/batteries de rechange d'une puissance supérieure sont généralement interdites (cf. détails au dos).



Il est possible de porter sur soi un briquet ou une boîte d'allumettes par personne. Les briquets et les allumettes sont généralement interdits dans le bagage à main et en soute.



Les cartouches des dispositifs de sauvetage autogonflants doivent être protégées contre tout déclenchement accidentel et être transportées avec le dispositif de sauvetage correspondant.



Les cigarettes électroniques sont autorisées seulement dans le bagage à main.

Liste non exhaustive.

Liquides

Les liquides transportés dans le bagage à main sont soumis à des dispositions spéciales:

- › Seuls sont autorisés dans le bagage à main les liquides, gels, crèmes, pâtes et sprays d'une contenance maximale de 100 ml.
- › Les contenants (tubes, boîtes, flacons, etc.) doivent tenir dans un sac en plastique transparent et refermable d'une contenance maximale d'un litre.
- › Un sac en plastique est autorisé par personne (également valable pour les enfants et les nourrissons).
- › Les médicaments liquides et la nourriture pour bébés et autres aliments spéciaux nécessaires pour le voyage peuvent être transportés dans des contenants de plus de 100 ml.
- › Il est possible d'emporter des produits liquides de plus de 100 ml achetés dans les boutiques hors taxes, à condition qu'ils soient accompagnés du ticket de caisse et placés dans un sac scellé (conformément à la norme OACI).

Les liquides doivent être présentés séparément au personnel du contrôle de sécurité. Ils ne peuvent être emportés pendant le vol qu'à condition d'avoir été approuvés par le personnel de sécurité.

Piles/batteries de recharge et Powerbanks

Pour des raisons de sécurité, vous ne pouvez emporter ni piles/batteries de recharge ni Powerbanks dans le bagage en soute. Vous pouvez transporter ces objets dans votre bagage à main, à condition de ne pas dépasser une puissance de 160 Wh et de respecter les dispositions suivantes:

- › Deux piles/batteries de recharge ou Powerbanks au maximum si leur puissance individuelle dépasse 100 Wh.
- › Chaque pile/batterie ou Powerbank doit être protégé contre les courts-circuits.
- › De manière générale, toutes les piles/batteries et Powerbanks d'une puissance supérieure à 160 Wh sont interdits.

Armes à feu et armes blanches, munitions, appareils neutralisants et substances explosives

- › Les armes à feu, armes blanches et munitions sont interdites dans le bagage à main. Font partie de cette catégorie les armes airsoft, les imitations d'armes à feu ainsi que les armes factices.
- › Le transport d'armes dans les bagages en soute est soumis à autorisation. Le personnel qualifié de l'aéroport doit en outre vérifier que l'arme n'est pas chargée avant le transport.
- › Sont totalement interdits dans les bagages les appareils neutralisants/incapacitants (p. ex. bombes lacrymogènes/pistolets à impulsion électrique) ainsi que tout type de substance explosive.
- › Les objets tranchants (p. ex. couteaux, ciseaux) dont la lame ne dépasse pas 6 cm sont autorisés dans le bagage à main. Etant donné que certains aéroports appliquent des règles plus strictes, il est toutefois conseillé de transporter ces objets dans le bagage en soute.

10 000 ex.

Version avril 2018

Flughafen Zürich AG

P.O. Box, CH-8058 Zurich-Airport

www.zurich-airport.com